



SEMAINE DE LA SANTÉ SEXUELLE DU 1 AU 7 JUIN 2026 : « LA SANTÉ SEXUELLE C'EST AUSSI ÇA »

DOSSIER DE PRESSE • CENTRE-VAL DE LOIRE • JUIN 2026



SOMMAIRE

SANTÉ SEXUELLE DES JEUNES

FACILITER L'ACCÈS AU DÉPISTAGE DES IST POUR LES JEUNES

RENFORCER L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

LUTTER CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE

DIVERSIFIER LES OUTILS DE PRÉVENTION DU VIH

RENFORCER LA MOBILISATION TERRITORIALE

EDITORIAL

La Semaine de la santé sexuelle 2026 s'inscrit dans un tournant stratégique au sein du paysage de la santé sexuelle en France. En effet, la Stratégie nationale de santé sexuelle porte des enjeux ambitieux pour 2030, dont la feuille de route 2026-2030 représente la dernière ligne droite. Dans ce contexte, l'installation des CoReSS et leur structuration récente en fédération nationale renforce la cohérence des actions et donne une nouvelle portée à la mobilisation collective en faveur de la santé sexuelle.

L'enquête ENVIE, portée par l'INED, a mis en lumière d'importantes transformations des modèles relationnels et des sexualités, avec davantage de fluidité des parcours et des identifications notamment chez les jeunes. Les pratiques et les besoins évoluent. Il est donc plus que jamais essentiel de permettre à toutes et tous d'accéder à des informations fiables et à des dispositifs d'accompagnement adaptés et personnalisés. Informer, promouvoir la santé sexuelle et réduire les risques : tels sont les objectifs portés par les CoReSS pour cette semaine.

Cette semaine nous donne également l'opportunité de rappeler que la santé sexuelle est un enjeu politique majeur. Elle interroge les moyens alloués à ce sujet, dans un contexte de fragilisation des financements nationaux et internationaux des acteur·ices en santé sexuelle, notamment associatifs, et notre capacité à répondre aux défis contemporains de santé sexuelle, comme la diffusion rapide du chemsex, ou la lutte contre les violences sexuelles.

À travers cette semaine, il s'agit de réaffirmer une ambition : faire de la santé sexuelle une priorité partagée, au service du bien-être, de l'égalité et des droits de toutes et tous.


Dr Yoann Conan, président du CoReSS





SANTE SEXUELLE DES JEUNES

L'enquête ENVIE, portée par l'INED[1] et coordonnée par la sociologue Marie Bergström, vise à mieux comprendre les évolutions de la vie affective et sexuelle des jeunes adultes : la diversité des relations, les modes de rencontre, les expériences du célibat, les manières de faire relation et d'envisager le couple, ainsi que les expériences propres aux personnes LGBTQIA+.



L'enquête a été menée auprès de plus de 10 000 jeunes âgés de 18 à 29 ans. Elle montre que les jeunes adultes expriment des questionnements importants autour de l'orientation sexuelle et du genre, et de manière plus large, autour des normes qui structurent les sexualités et la vie relationnelle.

En 2023, l'âge médian d'entrée dans la sexualité des 18-29 ans est de 17,7 ans. Ce chiffre s'inscrit dans une tendance qui s'inverse par rapport aux générations précédentes, avec un report de l'âge du premier rapport qui diminuait depuis les années 1940 jusqu'à atteindre 17,4 ans chez les personnes ayant eu 18 ans entre 2011 et 2014.

Plus d'un tiers (35 %) des 25-29 ans ont eu au moins dix partenaires, ce qui marque une nette accélération. Dans cette tranche d'âge, les femmes déclarent en moyenne 8 partenaires avant leurs trente ans, et les hommes 12. Cette augmentation du nombre de partenaires témoigne d'une profonde diversification des modes relationnels, en partie expliquée par la diversification des espaces de rencontres et les usages numériques. Entre le couple et la sexualité sans lendemain, les moins de 30 ans rapportent une multitude d'autres formes de relations. Bien que la norme conjugale reste forte, ils nomment également d'autres modes de relation, brouillant les frontières entre sexualités, amitiés et sentiments amoureux.

Entre 2006 et 2023, la part des sexualités non hétérosexuelles a été multipliée par cinq chez les 18-29 ans, passant de moins de 3 % à 15 %. Ce chiffre passe à 19 % chez les jeunes femmes, soit une sur cinq qui ne s'identifie pas comme hétérosexuelle, avec notamment une forte augmentation des plurisexualités (bisexualités ou pansexualités). Par ailleurs, 2,7 % se déclarent trans ou non-binaires. Cette enquête permet de visibiliser ces personnes et les interrogations des jeunes autour du genre. Ainsi, 24 % disent qu'ils ou elles se sont questionnées sur leur féminité ou leur masculinité.

Un dernier chiffre marquant de l'enquête concerne les violences sexuelles : 43 % des femmes déclarent que quelqu'un les a forcées ou a essayé de les forcer à subir ou à faire subir des pratiques sexuelles au cours de leur vie. Ce chiffre a quasiment doublé depuis 2006, du fait d'une plus grande visibilisation de ces situations mais aussi d'une plus grande exposition des jeunes femmes aux situations à risque de violences sexuelles.

Marie Bergström, interrogée pour The Conversation dans un article publié le 27/03/2025, analyse quelques données marquantes tirées de l'étude Envie.

[1] Résultats de l'enquête : <https://envie.site.ined.fr/fr/resultats/>





FACILITER L'ACCÈS AU DÉPISTAGE DES IST POUR LES JEUNES



Selon Santé publique France, en 2024, le taux d'incidence des diagnostics d'infection à *Chlamydia trachomatis* a augmenté de 14 % par rapport à 2022. Cette augmentation est observée principalement chez les hommes (+ 24 %) et les femmes de 15 à 25 ans (+ 13 % entre 2023 et 2024).

Le taux d'incidence des infections à gonocoque diagnostiquées et traitées a augmenté de 35 % entre 2022 et 2024. Cette augmentation était plus marquée chez les hommes (+ 40 %) que chez les femmes (+ 25 %), notamment chez ceux de 15 à 25 ans (+ 51 %).

Le dispositif national « Mon test IST » permet, sans ordonnance et dans n'importe quel laboratoire d'analyses médicales, un dépistage de cinq infections sexuellement transmissibles (IST) (infections à gonocoques et à *Chlamydiae*, hépatite B, syphilis et VIH). Le dispositif est gratuit et sans avance de frais pour les moins de 26 ans ; il est pris en charge par la sécurité sociale et la complémentaire santé au-delà de cet âge.

Dans ce contexte d'augmentation des cas d'IST chez les 18-25 ans, le dispositif est renforcé depuis le 1er juillet 2025 et propose un kit d'auto-dépistage à domicile pour les infections à gonocoques et à *Chlamydiae*. Ce nouveau service vise à renforcer l'accessibilité du dépistage.



La démarche est simple, discrète et sans avance de frais. Elle consiste à se connecter au site internet [Mon test IST | CNAM](#), remplir un questionnaire afin de vérifier son éligibilité et renseigner l'adresse de livraison souhaitée. Le kit est ensuite livré dans les 7 jours ouvrés. Après l'auto-prélèvement, l'ensemble retourne au laboratoire grâce à l'enveloppe préaffranchie.

Ce dispositif complète les offres existantes :

- Mon test IST (détaillé ci-dessus) ;
- Les dépistages en CeGIDD ou Centre de Santé Sexuelle, gratuits et anonymes ;
- Les TRODs (tests rapides à orientation directe), qui permettent de communiquer un résultat rapide (en quelques minutes) et fiable, notamment disponibles gratuitement auprès des associations communautaires ;
- Les autotests, accessibles en pharmacie ou gratuits dans certaines associations, avec un résultat disponible en quelques minutes ;
- En laboratoire d'analyses médicales, sur prescription médicale, remboursé.

Toutes les coordonnées des structures de dépistage en Centre-Val de Loire sont disponibles sur [masantesexuelle-cvl.fr](#)

Faire connaître ces dispositifs, c'est favoriser le libre choix et la capacité d'agir des usager·es. Le meilleur test est avant tout celui que l'on choisit.





RENFORCER L'ÉDUCATION À LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

Une information et une éducation à la sexualité doivent être dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène (loi du 4 juillet 2001).

Depuis la rentrée scolaire 2025–2026, les programmes nationaux d'éducation à la vie affective, relationnelle (EVAR) et d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) sont mis en œuvre dans les établissements scolaires, au 1^{er} (maternelle, primaire) et 2nd degré (collège, lycée), dans le respect du rythme de croissance et de développement des élèves. Elle a pour objectif de leur enseigner le respect de l'intimité corporelle et psychique des uns et des autres.

En premier, elle cible l'égalité de considération et de dignité, en mettant l'accent sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces notions sont d'autant plus importantes qu'en France, selon le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Près de 10 millions de personnes approuvent des formes de sexisme hostile (attitudes dévalorisant les femmes) ;
- 70% des femmes déclarent avoir connu des hétérogénéités de traitement avec leur(s) frère(s) dès l'enfance ;
- La majorité des contenus pour enfants transmettent des stéréotypes de genre (92 %).

Deuxièmement, une information et éducation à la sexualité concourent à lutter contre les discriminations. Ici aussi les chiffres sont parlants puisqu'en France :

- 55 % des personnes LGBT déclarent avoir enduré des violences et du harcèlement scolaire, en lien avec leur orientation sexuelle ou identité de genre (Fondation Jean-Jaurès) ;
- Ces mêmes personnes sont 2 à 3 fois plus exposées à tous types de violences qu'un public hétérosexuel (Fondation Jean-Jaurès, SOS Homophobie) ;
- Les conséquences des stigmatisations se traduisent notamment par des troubles psychiques et comportements suicidaires (Santé publique France, Inserm).

Le troisième objectif de ce dispositif est l'éducation de la notion de consentement, dans un but préventif des différentes formes de violences, dont celles sexistes et sexuelles. En effet :

- La proportion de femmes et d'hommes de 18 à 69 ans déclarant avoir subi un rapport forcé ou une tentative sont respectivement de 29,8 % et 8,7 %, selon l'enquête « Contexte des sexualités en France » (Inserm, ANRS, Santé publique France) ;
- En 2024, la France enregistre 122 600 victimes de violences sexuelles, 85 % étant des femmes dont 58 % mineures (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) ;
- Les femmes de 18 à 29 ans sont particulièrement touchées par ces violences, avec 36,8 % déclarant en avoir subi, selon l'enquête Inserm « Contexte des sexualités en France ».

Le dernier composant de ce programme permet le repérage de l'inceste. Le rapport de la CIIVISE rappelle que :

- Chaque année en France, on recense 160 000 enfants victimes de violences sexuelles ;
- Toutes les 3 minutes, un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle ;
- 5.4 millions d'adultes déclarent des violences sexuelles subies durant leur enfance.

Ces données montrent l'importance d'une éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité, avec des thématiques telles que les violences ou les discriminations. Les programmes EVAR et EVARS sont un levier majeur d'information et de sensibilisation, essentiel pour promouvoir des relations égalitaires et favoriser le repérage précoce des violences faites aux enfants. Ils font partie intégrante des politiques publiques dans les champs de la santé, d'égalité et de protection de l'enfance.


Le programme complet : <https://www.education.gouv.fr/un-programme-ambitieux-eduquer-la-vie-affective-et-relationnelle-et-la-sexualite-416296>





LUTTER CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE

La précarité menstruelle se définit comme les difficultés de nombreuses femmes, filles et personnes menstruées à se procurer des protections hygiéniques en quantité suffisante et adaptée, en raison de leurs ressources financières. Au-delà du coût des protections, elle inclut également celui des produits antidouleur, des sous-vêtements ou encore l'accès à des lieux d'hygiène dignes. La précarité menstruelle est une question de dignité, de santé et d'égalité.



Aujourd'hui, elle constitue un véritable enjeu de santé publique. En France, près de 4 millions de femmes et personnes menstruées sont concernées, soit environ 1 personne sur 3. Les difficultés d'accès à des protections de qualité peuvent entraîner des risques sanitaires liés à une utilisation prolongée ou à des produits inadaptés, mais aussi une altération de la santé mentale, de la vie sociale et de la scolarité. On estime par exemple que 130 000 jeunes filles manquent régulièrement l'école en raison de leurs règles.

Certaines populations sont particulièrement exposées : les jeunes, les personnes en situation de précarité économique, les personnes en situation de handicap, incarcérées, migrantes, transgenres ou encore les étudiant·es et les travailleur·ses précaires. Près d'un tiers des étudiantes déclarent avoir besoin d'une aide financière pour se procurer des protections. Ces publics cumulent souvent des obstacles matériels, sociaux et symboliques dans la gestion de leur santé menstruelle.

Face à ces enjeux, les politiques publiques évoluent. Après la gratuité des protections périodiques dans plusieurs lieux (universités, collèges, lycées), une nouvelle étape est franchie : la prise en charge des protections menstruelles réutilisables. À partir de la rentrée universitaire 2026, les culottes menstruelles et coupes menstruelles seront remboursées entre 55 % et 100 % par l'Assurance Maladie pour les moins de 26 ans et les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire.

Cette mesure répond à des enjeux à la fois sociaux, sanitaires et environnementaux, en facilitant l'accès à des solutions durables, en réduisant les inégalités et en reconnaissant pleinement la santé menstruelle comme un enjeu de santé publique.

Plus d'informations : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18883>





DIVERSIFIER LES OUTILS DE PRÉVENTION DU VIH



La stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, à l'instar de l'Organisation Mondiale de la Santé, s'est fixée l'objectif d'éradiquer l'épidémie d'infection par le VIH d'ici 2030. Pour arrêter la transmission du virus, elle vise notamment à ce que :

- 95 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut ;
- 95 % des personnes qui connaissent leur séropositivité aient accès aux traitements ;
- 95 % des personnes sous traitement aient une charge virale indétectable.

Les progrès dans la lutte contre l'infection à VIH en France ont permis d'atteindre pour ces indicateurs, en 2023, les niveaux de 94% / 96% / 97% (Santé publique France). Toutefois, l'incidence des infections par le VIH ne diminue plus et stagne à 3 400 cas annuels. Dans un contexte international marqué par des tensions croissantes sur les financements de la lutte contre le VIH et des fragilités dans l'accès aux programmes de prévention et de traitement, ces objectifs apparaissent plus que jamais sous pression.

La prévention de l'infection par le VIH repose sur une stratégie dite de **prévention combinée**, mobilisant un éventail d'outils dans une approche globale de santé sexuelle. Ils permettent d'adapter la stratégie de prévention pour chaque personne et chaque situation :

- Le **TasP** (ou *Treatment as Prevention*), reposant sur le principe $I = I$ (indétectable égal intransmissible). Démonstré depuis de nombreuses années, il est encore nécessaire de rappeler que les personnes vivant avec le VIH et prenant un traitement antirétroviral ne peuvent pas transmettre le virus tant que le traitement est suivi, quelle que soit l'exposition (rapport sexuel, contact avec le sang, transmission materno-foetale). Le diagnostic et le traitement des personnes infectées représentent ainsi la meilleure prévention.
- Le **dépistage** régulier, répété et adapté aux situations de chacun·e : connaître son statut, c'est se donner la chance d'être mis sous traitement et d'arrêter la transmission.
- Le **TPE** (traitement post-exposition) est un traitement d'urgence à commencer au plus tard 48 heures après une situation perçue comme étant "à risque d'exposition au VIH" et à poursuivre pendant un mois. Il évite de manière efficace la contamination par le VIH. Il peut être délivré en CeGIDD et, à toute heure, par les services d'urgences de tous les hôpitaux.
- Le **préservatif** reste le seul moyen de se protéger de la majorité des IST (VIH, hépatites virales, syphilis, gonocoques et *Chlamydiae*). Les préservatifs peuvent être délivrés gratuitement et sans ordonnance en pharmacie pour les moins de 26 ans. A partir de 26 ans, ils peuvent être partiellement remboursés (70 %) sur présentation d'une ordonnance. Différentes options peuvent être proposées : sans latex, grandes tailles, perlés, ...
- La **PrEP** (*Pre Exposure Prophylaxis*) ou prophylaxie pré-exposition au VIH est un traitement préventif permettant d'empêcher l'infection par le VIH. C'est un des outils les plus efficaces de prévention de l'infection par le VIH. Disponible depuis 2016, la PrEP peut être prescrite en cabinet de médecine générale comme en centres spécialisés (CeGIDD, Centres de santé sexuelle, ...) et est intégralement remboursée, sans avance de frais.

Initialement disponible uniquement par voie orale (en comprimés), la PrEP est disponible depuis mars 2026 sous une forme injectable à longue durée d'action. Administrée tous les deux mois, cette nouvelle modalité marque une avancée majeure pour mieux adapter la prévention aux besoins de chacun·e. Elle permet de lever certains freins, notamment liés à la prise quotidienne, pour renforcer l'efficacité de la prévention et atteindre des publics éloignés des dispositifs classiques. Comme la PrEP orale, elle peut être prescrite par tout médecin et l'injection peut être réalisée en ambulatoire par un·e infirmier·e.

La meilleure prévention, c'est celle qu'on choisit : la diversification des outils de la prévention combinée permet d'avancer concrètement vers la fin de l'épidémie.





VERS UNE SANTE SEXUELLE PLUS INCLUSIVE

Au-delà des spécificités des jeunes, l'enquête nationale « Contexte des sexualités en France » (Inserm, Santé publique France, ANRS, 2023) souligne également que les trajectoires affectives et sexuelles sont fortement influencées par les conditions de vie et de santé des personnes. Dans ce contexte, la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap apparaît comme un enjeu majeur, encore largement invisibilisé, alors même qu'il constitue une dimension essentielle de la dignité, de l'autonomie et de la santé.

Le Gouvernement a lancé en février 2026 un plan d'actions 2026-2027 pour la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- Promouvoir le respect de la vie intime, affective et sexuelle;
- Assurer un égal accès à la santé sexuelle, reproductive et à la vie affective des personnes en situation de handicap;
- Prévenir, repérer les violences et garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient victimes ou auteur·ices de violence;
- Faire évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles pour permettre l'intimité, la vie affective et sexuelle et lutter contre les violences sexuelles.

Intégrer ces enjeux dans les politiques de santé sexuelle permet ainsi de mieux prendre en compte la diversité des parcours de vie et de garantir l'effectivité des droits sexuels pour toutes et tous, y compris pour les personnes en situation de handicap.

À cet égard, le dispositif INTIMAGIR (<https://www.intimagir-cvl.fr/>), centre de ressources, écoute, informe et oriente les personnes concernées, leurs proches et les professionnel·les sur les questions de vie intime, affective et sexuelle, de parentalité et de prévention des violences, contribuant ainsi à renforcer concrètement l'accès aux droits et à un accompagnement adapté.





RENFORCER LA MOBILISATION TERRITORIALE

Au-delà des orientations nationales, la Semaine de la santé sexuelle s'incarne concrètement à l'échelle des territoires. Les actrices et acteurs de santé sexuelle déploient, partout en région, des actions adaptées aux réalités locales et aux besoins des publics.

Dans ce cadre, plusieurs initiatives illustrent la diversité et la complémentarité des actions menées :

Électro Pool Party – Blois (41) le 04/07/2026 15-22h

Organisée à la piscine Agl'eau, le Centre de santé sexuelle de Blois, le CeGIDD 41 et la CPAM propose un stand de prévention ludique autour de la santé sexuelle (contraception, IST). Elle permet d'aller à la rencontre d'un public jeune dans un cadre festif, en combinant information, échanges et jeux.

Participation à la Marche des fiertés – Chartres (28) le 06/06 à 14h

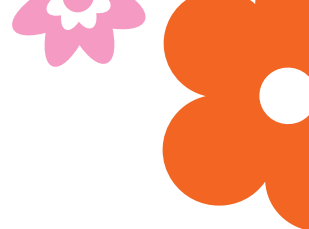
Le CeGIDD 28 tiendra un stand d'information à la marche des fiertés de Chartres. Cette action s'inscrit dans une dynamique de visibilité, de lutte contre les discriminations et de promotion de la santé sexuelle auprès des publics LGBTQIA+.

Ciné-débat Pédale Rurale – Vierzon (18) le 04/06/2026 à 20h30

Portée par le CeGIDD de Vierzon, en partenariat avec le cinéma Le Lumière et Ciné-rencontre, cette action propose une projection du film Pédale Rurale suivie d'un temps d'échange autour des enjeux de prévention en santé sexuelle, favorisant la discussion et la sensibilisation dans un cadre culturel accessible.

Programme détaillé des actions par département : www.masantesexuelle-cvl.fr/agenda





CONTACTS PRESSE



CoReSS Centre-Val de Loire
Marie GRANGER, coordinatrice du CoReSS CVL
Tél : 02 47 47 86 56 / coress@chu-tours.fr

ARS Centre-Val de Loire
Mathieu MERCIER, responsable communication
Tél. : 02 38 77 31 23 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr

SITES INTERNET



ARS Centre-Val de Loire www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

CoReSS Centre-Val de Loire <https://www.coress-cvl.fr/>

Ma santé sexuelle CVL www.masantesexuelle-cvl.fr

Santé Publique France www.santepubliquefrance.fr

Questions Sexualité www.questionsexualite.fr



**LA SANTÉ SEXUELLE
C'EST AUSSI ÇA**
MASANTESEXUELLE-CVL.FR

